Logo CFDT

Questions Réponses - numéro 5 mai 2018

Questions Réponses - numéro 5 mai 2018

Question : Que change concrètement la certification pro pour un vendeur ? Sa rémunération est-elle différente ? Son organisation du travail est-elle aménagée ? En quoi son activité diffère-t-elle d'un vendeur non certifié qui gère les pros ?
Réponse : Il ne s’agit pas d’une certification. La labellisation pro permet la montée en compétence d’un vendeur sur le domaine des pro, dans le but d’améliorer la prise en charge des clients pro. La labellisation fait suite à un accompagnement personnalisé des vendeurs concernés, boutique par boutique.
Il n’y a aucune rémunération à ce titre, et l’organisation du travail n’est pas impactée. Enfin, un vendeur non labellisé peut faire les mêmes actes de gestion qu’un vendeur labellisé.

Documents
Questions Réponses - numéro 5 mai 2018